



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **lundi 14 juin 2021**, devant public (sous certaines directives de la santé publique), à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Mesdames : Danielle Pelchat
Isabelle Tremblay

Messieurs : Yves Bourassa
Gaétan Falardeau

Absente : Annie Parent

Lise Dénomme, Directrice générale, secrétaire-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6754-06-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Danielle Pelchat, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 de la séance ordinaire du 12 avril 2021
 - 4.2 de la séance ordinaire du 10 mai 2021
 - 4.3 de la séance extraordinaire du 25 mai 2021
5. Comptes à payer pour mai 2021
6. Rapport des travaux publics
 - 6.1 Suivi - Déneigement
 - 6.2 Suivi – 2e téléphone cellulaire
 - 6.3 Ponceau coin rue Bédard et rue Principale
 - 6.4 Suivi- Médaille pour chien et chat
 - 6.5 Suivi- Centre des loisirs démolition
 - 6.6 Étudiant emploi d'été
7. Rapport de l'employée de soutien au développement
 - 7.1 Suivi subvention Sentier écologique auprès de Fonds régions et ruralité
 - 7.2 Suivi de la subvention du garage municipal - RÉCIM
8. Rapport de la mairesse
9. Rapport des élus
10. Le Reflet (Vœux Fête de la Saint-Jean et fête du Canada).
11. Annuaire des subventions du Québec 2021
12. Logitem – lien sans fil pour le bureau
13. Résolution – Vote par correspondance pour les 70 ans et plus.
14. Résolution – Vote par correspondance pour les domiciliés et les non domiciliés.
15. Résolution – Découverte des restes de 215 enfants sur le site autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
16. Campagne de financement – Mission Tournesol

17. Campagne de financement – Société de la SLA du Québec
18. Campagne de financement – Association Pulmonaire du Québec
19. Renouvellement d’adhésion – Espace Muni
20. Adoption du règlement des abris temporaires révisé.
21. Révision du salaire de la directrice générale
22. Suivi de la mise en situation d’urgence de STRATJ le 15 mai 2021
23. Affaires nouvelles
24. Correspondances
 - 24.1 Roulec – Compte rendu des travaux forestiers 2020-2021
 - 24.2 Programme d’aide à la voirie locale
25. Prochaine séance le 12 juillet 2021
26. Période de questions
 - Levée de la séance

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 12 AVRIL, DU 10 MAI 2021 AINSI QUE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021.

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

L’adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 est reportée à la prochaine séance du conseil du 12 juillet 2021.

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

RÉSOLUTION # 6755-06-21

Il est proposé par Gaétan Falardeau, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 tel que rédigé.

4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

RÉSOLUTION # 6756-06-21

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Isabelle Tremblay, et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2021 tel que rédigé.

5. COMPTES À PAYER POUR MAI 2021

RÉSOLUTION # 6757-06-21

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer :

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Danielle Pelchat, et résolu unanimement d’adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée ; (22 211,72 \$ et 54 724,03 \$).

6. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Luc St-Jean, l’inspecteur municipal nous fait part des travaux qui ont été exécutés pour le mois de mai : enlever la clôture du terrain de balle, balayage des rues du village fait par Notre-Dame-du-Nord. Semaine du 10 mai au 14 mai ramassage des encombrants, accompagnement d’un étudiant pour ses heures de bénévolat requis par son école secondaire. Changement d’huile dans le camion municipal et réparation de la vitre arrière du camion. Réparation d’une valve à l’eau au 1 rue Bédard. Organisation du conteneur pour recevoir les armoires du centre des loisirs, vider le Centre des Loisirs des effets que la municipalité voulait récupérer. Préparation des chemins en gravier pour recevoir le 1er épandage d’abat poussière pour 2021.

Yves Bourassa, conseiller suggère qu'une poubelle de trottoir soit ajoutée au coin de la rue Principale et la rue du Collège.

6.1 SUIVI – DÉNEIGEMENT 2021

RÉSOLUTION # 6758-06-21

Une soumission de déneigement nous est apportée de la part des Entreprises Forestière F. Germain au montant de 85 000.00\$ + taxes. Il est aussi inclus que la déneigeuse soit entreposée au garage municipal pour la durée du contrat qui est du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022. Lise va contacter les assurances à savoir qui est responsable s'il arrivait que le garage soit détruit par un feu. Il est suggéré qu'une rencontre entre Francis Germain et les membres du conseil ait lieu pour conclure une entente entre les deux parties après avoir fait les recherches mentionnées. À suivre.

Il est à souligner que Gaétan Falardeau n'a pas participé à la discussion en raison de son lien avec le soumissionnaire.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Danielle Pelchat, et résolu unanimement que la municipalité donne son accord de principe avec les Entreprises Forestière F. Germain, le tout étant conditionnelle au terme de l'entente conclu après une rencontre en présentiel avec Francis Germain et les membres du conseil.

6.2 SUIVI – 2E TÉLÉPHONE CELLULAIRE

Luc St-Jean explique que nous avons dû acheter un 2e téléphone cellulaire, mais qui est à la carte. Car l'ancien téléphone de la municipalité n'était plus compatible avec la nouvelle technologie d'aujourd'hui.

6.3 PONCEAU COIN RUE BÉDARD ET RUE PRINCIPALE

Luc St-Jean informe les membres du conseil du piètre état du ponceau au coin de la rue Bedard et la rue Principale, il est à changer dans un avenir rapproché. Mais comme nous sommes près du but de refaire les égouts, il est suggéré que nous attendions un peu et si jamais nous voyons un affaissement apparaître nous ferons les travaux immédiatement.

6.4 SUIVI – MÉDAILLE POUR CHIEN ET CHAT

Comme le règlement pour les médailles pour animaux de compagnie est maintenant en force dans la municipalité de Nédélec, il est suggéré qu'un rappel sous publipostage soit envoyé au milieu de juillet 2020. Et par la suite pour les retardataires une lettre plus conforme leur sera acheminée personnellement.

6.5 SUIVI – CENTRE DES LOISIRS DÉMOLITION

RÉSOLUTION # 6759-06-21

Gaétan Falardeau nous informe que son contact monsieur Fred Lachapelle qu'il avait rencontré s'est avéré infructueux et que nous sommes à la case départ.

Isabelle demande qu'Hydro Québec soit contactée pour faire couper l'électricité au Centre des Loisirs. Il est aussi mentionné que Télébec devrait être contacté pour que le téléphone public soit enlevé du Centre des Loisirs.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau, et résolu unanimement de mandater Luc St-Jean, inspecteur municipal de faire les démarches nécessaires pour obtenir des soumissions pour le démantèlement du Centre des loisirs.

6.6 ÉTUDIANT – EMPLOI D'ÉTÉ

Luc St-Jean informe les membres du conseil que Braden Bruce un jeune étudiant de 15 ans sera notre étudiant pour cet été.

7. RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Lise Dénommé demande s'il y a des questions sur son rapport de développement pour le mois de mai 2021.

Yves Bourassa demande si Lise Dénommé travaille sur 2 demandes de subvention pour le garage. Lise Dénommé lui confirme qu'une seule demande de subvention est en progrès pour la réfection du garage municipal.

7.1 SUIVI – SUBVENTION SENTIER ÉCOLOGIQUE

Lise Dénommé informe les membres du conseil que notre demande de subvention auprès du Fonds régions et ruralité a été acceptée pour un montant de 15 000.00\$ pour poursuivre la réfection du sentier écologique de Nédélec. La Municipalité bénéficiera donc d'une enveloppe globale de 30 000 \$ pour effectuer les travaux projetés dans le Sentier.

7.2 SUIVI DE LA SUBVENTION DU GARAGE MUNICIPAL – RÉCIM

Lise Dénommé informe les membres du conseil que la demande de subvention auprès du programme RÉCIM a été déposée le jeudi 10 juin 2021 sur le portail du ministère des Affaires municipales et Habitation pour la révision du projet de réfection du garage municipal.

8. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Madame Lyne Ash nous informe de sa présence au conseil de la MRC du 9 mai 2021 dernier durant laquelle des sujets ont été abordés :

- L'Entente avec la SDT renouvelée pour un autre quatre ans.
- Retrait de la municipalité de Nédélec auprès des animaux de compagnies avec Le Refuge du Témiscamingue, dont le service ne répondait pas aux ententes de la municipalité.
- Entretien téléphonique avec un étudiant de l'UQAM sur le sujet « dans ma rue on joue », il nous comparait avec de plus gros centres comme Beloeil, Québec, ce que madame Ash lui a confirmé que ce n'était pas du tout pareil côté population en région. Il est parti étant satisfait des réponses fournies par madame Ash.
- Elle nous fait part du Plan triennal du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, l'école Saint-Louis de Nédélec a changé de nom pour « École de la Petite-Ourse » et que la capacité de notre école est évaluée à 118 élèves. En 2021-2022 nous recevrons 70 élèves, en 2022-2023 on en aura 80 et qu'en 2023-2024 nous accueillerons 59 élèves pour le moment.

9. RAPPORT DES ÉLUS

- Yves Bourassa nous informe que les pompiers ont répondu à un appel service incendie et que le camion-citerne a brisé une hose de la conduite (power steering) et comme il était tout près de Franco Welding ils se sont rendus chez Franco et le camion-citerne a été réparé sur-le-champ et que l'on devrait recevoir une facture de Franco Welding sous peu.

10. LE REFLET -VŒUX FÊTE DE LA SAINT-JEAN ET FÊTE DU CANADA

Il est résolu unanimement de ne pas participer aux vœux groupés que le journal Le Reflet nous proposait.

11. ANNUAIRE DES SUBVENTIONS DU QUÉBEC 2021

RÉSOLUTION # 6760-06-21

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Gaétan Falardeau et résolu unanimement de faire l'achat de l'annuaire des subventions du Québec 2021 au coût de 69,99\$.

12. LOGITEM – LIEN WI-FI POUR LE BUREAU

RÉSOLUTION # 6761-06-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Isabelle Tremblay et résolu unanimement de faire faire l'installation d'un lien wifi au bureau municipal tel que proposé dans la soumission de monsieur Robert Deblois technicien en informatique chez Logitem-Hamster.

13. RÉSOLUTION – VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES 70 ANS ET PLUS.

RÉSOLUTION # 6762-06-21

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION.

CONSIDÉRANT Que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT Que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT Qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT Que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

IL EST PROPOSÉ PAR : DANIELLE PELCHAT

APPUYÉ PAR : ISABELLE TREMBALY

ET RÉSOLU De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution

14. RÉSOLUTION – VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES DOMICILIÉS ET Les NON DOMICILIÉS

RÉSOLUTION # 6763-06-21

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT Qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixée pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

IL EST PROPOSÉ PAR : YVES BOURASSA

APPUYÉ PAR : ISABELLE TREMBLAY

ET RÉSOLU D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

15. RÉSOLUTION DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

RÉSOLUTION # 6764-06-21

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par : Isabelle Tremblay
et appuyer par : Danielle Pelchat

QUE la municipalité de Nédélec exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité de Nédélec salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité de Nédélec exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens

Adoptée à l'unanimité

16. CAMPAGNE DE FINANCEMENT – MISSION Tournesol

RÉSOLUTION # 6765-06-21

Il est proposé par Isabelle Tremblay, appuyé par Yves Bourassa et résolu à l'unanimité de faire un don de 1\$ par citoyen à Nédélec qui s'élève à un total de 375,00\$.

17. CAMPAGNE DE FINANCEMENT – SOCIÉTÉ DE LA SLA DU QUÉBEC

Il est résolu unanimité de ne pas participer à la campagne de financement de la Société de la SLA du Québec cette année.

18. CAMPAGNE DE FINANCEMENT – ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

RÉSOLUTION # 6765-06-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Danielle Pelchat et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec participe à la campagne de financement de l'association pulmonaire du Québec pour un montant total de 50,00\$ pour cette année.

19. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – ESPACE MUNI

Il est résolu à l'unanimité de ne pas renouveler l'adhésion annuelle d'Espace MUNI pour cette année.

20. ADOPTION DU RÈGLEMENT DES ABRIS TEMPORAIRES RÉVISÉS

Il est entendu de reporter l'adoption du règlement des abris temporaires à la prochaine séance du conseil soit le 12 juillet 2021; afin de modifier l'article -- en mentionnant que l'abri temporaire ne doit pas dépasser le coin arrière de la résidence (ou du bâtiment principal).

21. RÉVISION DU SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION # 6766-06-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Danielle Pelchat et résolu unanimement d'autoriser la révision du salaire de la directrice générale tel que convenu, et ce à partir du 10 mai 2021. Une liste du taux des employés est conservée dans un document à part dans la voûte.

22. SUIVI – DE LA MISE EN SITUATION D'URGENCE DE STARTJ POUR LE 15 JUIN 2021

Isabelle Tremblay, conseillère et Lise Dénomme, directrice générale font un cours récit de comment et quand va se passer cette mise en situation d'urgence avec la compagnie STRATJ et le tout se fera en virtuelle. À suivre.

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1 CHANGEMENT D'HUILE SUR LE TRACTEUR

RÉSOLUTION # 6767-06-21

Il est proposé par Isabelle Tremblay, appuyé par Danielle Pelchat et résolu majoritairement de faire faire les changements d'huile sur le nouveau tracteur John Deer par le concessionnaire John Deer jusqu'à ce que la garantie de 2 ans soit terminée.

Yves Bourassa, conseiller et Gaétan Falardeau, conseiller sont en désaccord avec cette décision.

24. CORRESPONDANCE

24.1 ROULEC – COMPTE RENDU DES TRAVAUX FORESTIERS 2020-2021

Lyne Ash nous fait la lecture de la lettre reçue de ROULEC qui explique que la municipalité de Nédélec ne recevra aucune redevance cette année étant donné qu'il n'y a pas eu de récolte seulement du nettoyage et de la plantation nouvelle.

24.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Lyne Ash nous fait l'annonce que la municipalité de Nédélec va recevoir une aide financière au montant de 10 000,00\$ pour l'amélioration de la voirie locale pour l'année 2021.

24.3 DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS AUX CITOYENS DE NÉDÉLEC PAR DEUX JEUNES FILLES DU VILLAGE

Deux membres du conseil rapportent que 2 jeunes filles du village font du porte à porte pour offrir différents services aux personnes qui en aurait besoin, comme tonte de gazon, arrosage des fleurs et aussi aller promener votre animal de compagnie. La question est : est-ce qu'elles ont besoin d'un permis? Est-ce considérer sous le chapeau « Colporteur » ? Lise va vérifier le règlement et en informera les conseillers.

25. PROCHAINE SÉANCE LE 12 JUILLET 2021

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est apportée du public présent.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6768-06-21

Levée de la séance à 20 h 44, est proposée par Yves Bourassa.



Lyne Ash
Mairesse



Lise Dénomme
Directrice générale et secrétaire-trésorière